

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Raccordements de la Suisse occidentale au réseau ferroviaire à grande vitesse: la Confédération priée d'accélérer

Le Conseil d'Etat demande à l'autorité fédérale d'accélérer la mise en oeuvre du raccordement de la Suisse occidentale aux lignes ferroviaires à grande vitesse. Dans sa réponse à la consultation fédérale lancée sur le sujet, il souligne la priorité à donner à la ligne Lausanne - Dole - Dijon - Paris. Cet axe présente une importante réserve de capacité pour décharger les noeuds ferroviaires de Genève et de Bâle.

L'amélioration des raccordements aux lignes ferroviaires à grande vitesse entre la Suisse occidentale et la France ne suscite pas le même engagement de la part de la Confédération que le développement des axes nord-sud traversant les Alpes. Le gouvernement vaudois le déplore et le dit au Conseil fédéral dans sa réponse à la consultation sur le raccordement de la Suisse orientale et occidentale au réseau ferroviaire des lignes à grande vitesse (LGV).

C'est en 1992 déjà que le peuple suisse, dans l'arrêté fédéral sur le transit alpin, avait approuvé le principe de l'amélioration des liaisons ferroviaires franco-suisse. En 1998, les bases de financement étaient approuvées en votation. En 1999, une Convention franco-suisse était signée et, début 2002, la répartition du financement des projets était arrêtée. Pour le gouvernement vaudois, il est maintenant urgent que la Confédération tienne les engagements pris devant le peuple et mette en oeuvre le programme décidé avec les autorités françaises. Si le Conseil fédéral a dû, de manière regrettable, scinder la réalisation des projets en deux phases, il faut au moins qu'il s'engage, comme le demande aussi la Conférence des transports de Suisse occidentale (CTSO), à soumettre au parlement la demande de crédit liée à la 2e phase du projet en 2007 au plus tard.

L'arrêté mis en consultation par la Confédération concerne la première phase des projets. Cette phase comprend les contributions de la Suisse aux projets bilatéraux qui sont prêts à être construits en France, au Haut-Bugey et dans l'Arc jurassien, les

contributions à la future ligne à grande vitesse Rhin-Rhône et les aménagement sur territoire suisse entre Zurich et Munich, St-Gall et Stuttgart, ainsi que de légers aménagements sur les noeuds ferroviaires de Genève et de Lausanne. Le gouvernement vaudois appuie entièrement la position de la CTSO exprimée le 13 novembre 2003 sur ces projets. Il soutient notamment la réalisation aussi rapide que possible de la ligne du Haut-Bugey et les mesures entre Genève et Bellegarde.

Le Conseil d'Etat s'oppose fermement à la concentration du trafic, préconisée par les Chemins de fer fédéraux, sur les noeuds ferroviaires déjà saturés de Genève et de Bâle. Il insiste particulièrement sur la priorité à donner à l'amélioration de la ligne Lausanne - Dijon - Paris. La réalisation rapide des améliorations envisagées sur cette ligne fait d'ailleurs partie des objectifs que s'est fixés le Conseil d'Etat dans son programme de législature.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 19 décembre 2003

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

Vincent Krayenbühl, chef du Service de la mobilité, tél. 021 316 73 70